



Ville de Mèze

N° 611

ARRÊTE MUNICIPAL

TRAVAUX N° 15 RUE DES CAVES ANTIQUES INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE STATIONNEMENT AUTORISE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,

VU, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

VU, la demande sollicitée par M. Papiol Jean-Jacques résident lieu-dit la Prade à Mèze,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la rénovation de façade n° 15 rue des Caves Antiques, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à stationner un véhicule de chantier ainsi qu'un autre véhicule à hauteur du n° 15 rue des Caves Antiques, du mercredi 29 novembre au vendredi 15 décembre 2023, de 07h00 à 20h00.

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à installer un échafaudage au n° 15 rue des Caves Antiques, du mercredi 29 novembre 2023, 07h00 au vendredi 15 décembre 2023, 20h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum à Mèze, par M. Papiol Jean-Jacques résident lieu-dit la Prade à Mèze, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ville de Mèze

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 23 novembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

